
Présentation par Cambon des lettres de prêtrise dont il demande qu'on fasse un feu de joie, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793)

Pierre-Joseph Cambon

Citer ce document / Cite this document :

Cambon Pierre-Joseph. Présentation par Cambon des lettres de prêtrise dont il demande qu'on fasse un feu de joie, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 238;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41493_t1_0238_0000_5;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

répondit : « Si nous imitions votre général Howe, vous n'auriez aucune faveur à attendre de nous; mais un peuple libre est trop généreux pour l'imiter : soyez tranquille. » Le capitaine ne s'attendait pas à cette réponse, il en parut frappé.

L'Assemblée ordonne que ces lettres seront insérées au *Bulletin*.

XIV

CAMBON DÉPOSE SUR LE BUREAU DES LETTRES DE PRÊTRISE DONT IL DEMANDE QU'ON FASSE UN FEU DE JOIE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Cambon. Des prêtres m'ont envoyé leurs lettres patentes, dites de prêtrise, pour en faire hommage à la Convention. Je les dépose sur le bureau pour en faire un feu de joie. (*On applaudit.*)

XV

BAUDOT DÉPOSE SUR LE BUREAU DES CROIX DE SAINT-LOUIS ET DEMANDE QUE LE COMITÉ DES DOMAINES PRÉSENTE LE MODE DE RECOUVREMENT DES DOMAINES DE LA COURONNE, QUI ONT ÉTÉ ENGAGÉS PAR LES NOBLES (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Baudot. Cambon vient de vous remettre des

(1) La motion de Cambon n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel*, le *Journal des Débats et des Décrets*, l'*Auditeur national* et le *Mercury universel*.

(2) *Moniteur universel* [n° 44 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 180, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 411, p. 186), l'*Auditeur national* [n° 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 5] et le *Mercury universel* [14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 61, col. 1] rendent compte de la motion de Cambon dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Un membre remet à la Convention des lettres de prêtrise, qu'un bon républicain lui a demandé d'offrir aux représentants du peuple, pour être brûlées comme les titres de féodalité l'ont été.

Ces lettres seront brûlées.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Le citoyen Lebreton envoie ses lettres de prêtrise pour être brûlées.

III.

COMPTE RENDU du *Mercury universel*.

Cambon. Le citoyen... curé, m'a remis des lettres de prêtrise pour en faire un autodafé. Je demande la mention honorable, et que toutes ces lettres soient brûlées comme les brevets de noblesse. (*Décrité.*)

(3) Le dépôt fait par Baudot, ainsi que sa motion, ne sont pas mentionnés au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel*, le *Journal des Débats et des Décrets*, l'*Auditeur national*, le *Mercury universel* et le *Journal de la Montagne*.

(4) *Moniteur universel* [n° 44 du 14 brumaire

titres du fanatisme pour être brûlés; moi, je vous apporte une pacotille de marques distinctives de la noblesse, pour les faire fondre. (*On applaudit.*)

Je dois ajouter à ce que j'ai dit hier, que tous les châteaux, situés dans le département, autrefois dit de la Gironde, maintenant appelé *Bec-d'Ambez*, ont été rasés. La Convention doit enfin ordonner l'exécution du décret, qui porte que tous les châteaux seront détruits dans toute l'étendue de la République, afin que les sans-culottes se servent des matériaux pour se bâtir des maisons.

Je demande aussi que le comité des domaines nous présente le mode de recouvrement des domaines de la Couronne, qui ont été engagés par les nobles. Il faut qu'ils restituent au peuple ce qu'ils lui ont volé.

Ramel. La Commission des finances s'est occupée de cet objet; elle vous présentera incessamment son travail.

an II (lundi 4 novembre 1793), p. 180, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 411, p. 186), l'*Auditeur national* [n° 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 5] et le *Mercury universel* [14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 61, col. 1] rendent compte du dépôt fait par Baudot et de sa motion dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

BAUDOT dépose plusieurs croix de Saint-Louis sur le bureau. Il demande que la Convention charge son comité des domaines de lui présenter incessamment le tableau des recouvrements que la nation a à faire sur les ci-devant nobles.

RAMEL annonce que ce travail est presque entièrement fini et qu'on doit bientôt le présenter à la Convention.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

BAUDOT, après avoir remis sur le bureau différentes décorations militaires, demande que le comité des domaines fasse un rapport sur les recouvrements à exercer contre les ci-devant nobles qui tenaient des domaines nationaux à titre d'engagement.

Cette motion est décrétée.

III.

COMPTE RENDU du *Mercury universel*.

BAUDOT. Pendant que vous êtes à la destruction des brevets du fanatisme, je vous apporte une pacotille de hochets du despotisme, dont je demande la conversion en lingots. Ces décorations ont été enlevées sur des personnages, qui bientôt pourront éprouver le même sort. Déjà plusieurs de leurs châteaux ont été rasés au profit des sans-culottes. Il faut que le peuple se nourrisse aux dépens de ses ennemis. Il faut que les biens de vos ennemis vous servent à leur faire la guerre. Je demande que le comité des domaines vous présente le tableau de recouvrement des biens ci-devant de la Couronne. (*Décrité.*)